

Service émetteur : DD ARS des Pyrénées-Orientales  
Unité réduction des inégalités territoriales et accès aux  
soins de 1er recours  
Pôle animation des politiques territoriales de santé  
publique  
Affaire suivie par : M-L. CHAFFAUT – Judith FOURNIER  
Courriel : [marie-laure.chaffaut@ars.sante.fr](mailto:marie-laure.chaffaut@ars.sante.fr)  
[judith.fournier@ars.sante.fr](mailto:judith.fournier@ars.sante.fr)  
Téléphone : 04 68 81 78 18 / 04 68 81 78 08  
Réf. :  
Date : 14/03/2025

Docteurs OUDE ENGBERINK Agnes et  
CARBONNEL François  
Co-présidents de l'association de la CPTS Ruscino  
2 Rue Ibn Sinaï dit Avicenne  
66330 CABESTANY

**Objet : PROJET DE SANTE – CPTS RUSCINO – Validation**

Docteurs,

Les Professionnels de Santé fédérés autour du projet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) RUSCINO ont travaillé à la construction d'un Projet de Santé déposé le 14/01/2025 à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Ce projet se déploiera sur une partie du territoire de la plaine regroupant 3 communes (Cabestany, Saleilles, Saint-Nazaire) ainsi que la partie Est de Perpignan (quartiers : Las Cobas, Moulin à Vent, Champs de Mars, Saint-Gaudérique, Clos Banet, Route de Canet et Mas Vermeil) couvrant ainsi une population de 47 918 habitants, soit une CPTS de Taille 2.

Les objectifs du Projet de Santé (PRS) Occitanie ayant été pris en compte et le territoire d'action étant pertinent au regard des pratiques de prise en charge et avec les caractéristiques de la population, votre projet de santé est validé.

Je souhaite, toutefois, attirer votre attention sur la progression attendue à moyen terme par l'ensemble des partenaires au niveau du nombre de professionnels adhérant à la CPTS au regard de la ressource disponible sur la zone.

De même, l'élargissement du territoire d'intervention de la CPTS à l'ensemble de la commune de Perpignan serait également fortement souhaitable au regard de la volonté des MSP et autres professionnels de santé de la zone de pouvoir s'inscrire dans la dynamique de CPTS

Mes équipes, ainsi que celles du réseau Assurance Maladie et de la MSA, affinerons, avec vous et vos partenaires, les actions proposées ainsi que les indicateurs attachés. Notre objectif reste de créer une véritable synergie entre les projets et les opérateurs d'ores et déjà accompagnés, comme le contrat local de santé de Perpignan ainsi que les différents documents cadres de la politique de santé territoriale (Schéma Régional de Santé, PRAPS, etc.).

Il s'agira également de conforter l'organisation des parcours pluri-professionnels pour garantir une approche globale de la santé au bénéfice des patients.

Nous nous attacherons à travailler ces axes dans le cadre des négociations de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), et tout au long du suivi de votre CPTS.

Je vous prie d'agréer, Docteurs, l'expression de mes sincères salutations.

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,  
et par délégation,



Le Directeur Départemental adjoint des Pyrénées-Orientales,  
M. Rémi CROS

Copie à : CPAM des Pyrénées-Orientales

[sandrine.cabot@assurance-maladie.fr](mailto:sandrine.cabot@assurance-maladie.fr)

[secretariat.direction.cpam-pyrenees-orientales@assurance-maladie.fr](mailto:secretariat.direction.cpam-pyrenees-orientales@assurance-maladie.fr)